

# RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT UNCL 2021 MANCHE-ATLANTIQUE DUO

## PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT

Le CHAMPIONNAT UNCL 2021 MANCHE-ATLANTIQUE DUO (ci-après le CHAMPIONNAT) est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le concours des clubs partenaires des littoraux des façades Atlantique et Manche.

Le CHAMPIONNAT permettra de classer entre eux tous les bateaux jaugés IRC en 2021 qui auront participé à au moins l'une des compétitions mentionnées à l'Article 3, avec un équipage de deux personnes.

Certaines compétitions peuvent faire l'objet de restrictions de la part des clubs organisateurs. En aucun cas l'UNCL n'est responsable de ces restrictions.

L'attention des clubs organisateurs d'une compétition se déroulant sur plusieurs jours consécutifs et incluant une course au large est attirée sur les règles 21.1.5.d) et 21.1.5.e) de la Règle IRC 2021.

### ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

### ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT est organisé avec le concours de :

Centre Nautique de Lorient  
Club Nautique Hoëdicais  
Comité Départemental de Voile du Finistère  
Royal Ocean Racing Club  
Société Nautique de la Baie de Saint-Malo  
Société Nautique de la Trinité  
Société des Régates Rochelaises  
Union Nationale pour la Course au Large  
Yacht Club de Dinard

### ARTICLE 3 – PROGRAMME

11 compétitions sont inscrites au programme du CHAMPIONNAT.

Dates	Compétition	Organisateur	Coefficient
2 – 6 juin	CASCOGNE 45/5	SRR	1
2 – 6 juin	CAP 45/11	SRR, UNCL	1.2
4 – 6 juillet	LA TRINITE – COWES BY ACTUAL	SNT, RORC	1
9 – 10 juillet	COWES – DINARD, BAIE DE SAINT-MALO	RORC, SNBSM	0.8
17 – 18 juillet	100 MILLES ET UNE NUIT	YCD	1
25 – 31 juillet	TOUR DU FINISTERE A LA VOILE	CDVF	0.6
8 – 13 août	FASTNET RACE	RORC	1.2
18 – août (départ)	TRANSQUADRA 2021	CNH	1.2
4 – 5 septembre	LA NUIT DES ILES DU PONANT	SNT	0.8
17 – 19 septembre	L'ATLANTIQUE LE TELEGRAMME	CNL	0.6
7 – 10 octobre	SPI OUEST FRANCE	SNT	0.6

### ARTICLE 4 – CONTROLE DE JAUGE PAR L'AUTORITÉ DE RATING (UNCL)

L'Autorité de Rating peut demander au propriétaire de tout bateau participant au CHAMPIONNAT de soumettre son bateau à une procédure d'Endorsement ou à un contrôle de jauge, éventuellement dans le cadre d'une procédure de révision de rating (Voir Règle IRC, article 9). Une telle demande peut intervenir à tout moment et sera adressée par courriel (avec accusé de réception – courrier recommandé le cas échéant).

En cas de refus du propriétaire d'y répondre favorablement, les résultats de son bateau sur les compétitions inscrites au programme du CHAMPIONNAT ne seront pas pris en compte dans le classement dudit CHAMPIONNAT.

### ARTICLE 5 – COMMUNICATION

Il est de la responsabilité de tous les clubs indiqués à l'Article 2 de respecter en tout point le document intitulé «Cahier des Charges des Championnats UNCL – COMMUNICATION», sur lequel chacun d'eux s'est engagé avant le premier évènement du programme défini à l'Article 3 de ce règlement.

L'UNCL adressera les classements généraux provisoires, puis définitifs du CHAMPIONNAT à tous les clubs organisateurs indiqués à l'Article 2 et les publiera sur son site Internet.

## **ARTICLE 6 – PRINCIPES DE CLASSEMENT**

### **6-1 Établissement du classement**

L'UNCL établit les classements du CHAMPIONNAT.

Pour que le classement général d'une compétition soit pris en compte dans le CHAMPIONNAT, il faut au moins 10 bateaux au départ.

L'organisateur d'une compétition a l'obligation d'imposer un parcours unique à tous les bateaux participants afin de pouvoir établir un classement général. Il peut néanmoins, au regard du nombre de bateaux inscrits, établir des classes distinctes et des classements intermédiaires en collaboration avec l'UNCL.

### **6-2 Classement individuel**

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque compétition à laquelle il participe, il faut que le propriétaire (ou copropriétaires), personne physique ou morale, soit le même pendant la durée de sa participation au CHAMPIONNAT.

Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de points en fonction de son classement général à cette compétition et selon la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet de l'UNCL. Les coefficients indiqués à l'Article 3 sont appliqués au nombre de points ainsi obtenu.

Le classement du CHAMPIONNAT se fait en retenant les points obtenus sur les 5 meilleurs résultats en points des 11 compétitions inscrites au programme.

### **6-3 Arbitrage des égalités**

En cas d'égalité de points à l'issue des compétitions du CHAMPIONNAT, la meilleure place dans chaque classement général sera déterminée en tenant compte du résultat obtenu à la compétition ayant réuni le plus de participants dans la classe ou dans la série.

## **ARTICLE 7 - REMISES DES PRIX**

La remise des prix du CHAMPIONNAT sera assurée par l'UNCL et effectuée localement au sein de l'un des clubs partenaires du CHAMPIONNAT. Le vainqueur sera récompensé lors de la Nuit de la Course au Large 2021.

---